



00228

## ARRÊTE

### LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

(/u le Dahir N°1.58.008 du 04 Chaâbane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

(/u le Décret Royal N°513.67 du 09 Moharrem 1388 (08 Avril 1968) portant création de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, tel qu'il a été modifié et complété ;

(/u le Décret n°2-11-621 du 28 Dou Al Hijja 1432 (25 novembre 2011) fixant les conditions et les modalités d'organisation des concours de recrutement aux postes publics, tel qu'il a été modifié et complété ;

(/u le Décret N° 2.77.792 en date du 20 chaoual 1397 (04 octobre 1977) portant statut du personnel de certains Etablissements de Formation des Cadres relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur agricole, tel qu'il a été modifié et complété ;

(/u l'arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique N°1243-97 du 25 Rabii I 1418 (31 juillet 1997) fixant les modalités de l'Organisation du Concours pour le Recrutement des Professeurs Assistants des Etablissements de Formation des Cadres Supérieurs, tel qu'il a été modifié et complété ;

(/u la Circulaire du chef de Gouvernement N°24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 Octobre 2012) relative aux procédures de Recrutement dans les établissements et les Entreprises Publics ;

(/u la circulaire N°16/2020 en date du 07 octobre 2020 relative à l'organisation des concours de recrutement et des examens d'aptitude professionnelle

(/u les nécessités de service.

## ARRÊTE

**ARTICLE PREMIER** : L'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II à Rabat organise à partir du **14 Mars 2023** un concours de recrutement de trois professeurs assistants titulaires des diplômes suivants :

N° Poste	Diplômes et Spécialités	Nombre de Postes
1	Doctorat en sciences agronomiques ou en Ingénierie de l'eau et de l'environnement, ou en Production végétale et physiologie des cultures, en génie agricole et des biosystèmes, en sciences agricoles et environnementales (ou équivalents) et titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome option ou spécialité « Management des productions végétales et de l'environnement » ou « Horticulture », ou tout autres diplômes reconnus équivalents.	1

2	Doctorat en écologie végétale et/biologie végétale, biodiversité, botanique, ethnobotanique, ou en sciences agronomiques, ou un diplôme reconnu équivalent.	1
3	Doctorat en Physique, Electromécanique, Génie Electrique, Mécanique Energétique, Energies Renouvelable, Energétique et Thermique, Nanomatériaux et Energie ou Energétique et Matériaux ou équivalent.	1

Le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de doctorat ou équivalent dans les spécialités mentionnées ci-dessus.

**ARTICLE DEUX :** Les concours sont ouverts aux candidats de nationalité marocaine et âgés de moins de 45 ans à la date du concours.

**ARTICLE TROIS :** Les candidats doivent impérativement faire une inscription en ligne et déposer leurs dossiers de candidature sur la plateforme mise à leur disposition via le lien [recrutement.iav.ac.ma](http://recrutement.iav.ac.ma) et ce au plus tard le **24 Février 2023 à 16h.**

Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes :

- Demande de participation précisant le poste demandé, le nom et prénom du candidat, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- Curriculum Vitae,
- Une autorisation signée par l'administration d'origine avec la mention « avis favorable » pour les candidats en activité dans le secteur public ;
- Diplôme de doctorat (l'équivalence cas échéant),
- Diplôme d'ingénieur d'Etat (l'équivalence cas échéant),
- La thèse du doctorat, et l'ensemble des travaux de recherche comportant notamment des articles, ouvrages et monographies,
- Extraits d'acte de naissance,
- Carte d'Identité Nationale,
- Fiche anthropométrique ;

**ARTICLE QUATRE :** Déroulement des concours :

Il sera procédé à une présélection des dossiers sur la base des conditions mentionnées dans les articles 1 et 2.

Les candidats retenus à l'issue de cette première sélection seront convoqués pour participer à l'entretien qui aura lieu à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.

**ARTICLE CONQ :** les Fiches de poste ainsi que les résultats seront affichées sur le site de l'IAV Hassan II : [www.iav.ac.ma](http://www.iav.ac.ma) et sur la plateforme emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma). Les listes affichées font office de convocations.

**ARTICLE SIX :** Les candidats admis devront déposer la version papier de tous les documents demandés à l'article N°3 plus haut *in d.*

Pour le Ministre de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du Développement  
Rural et des Eaux et Forêts  
Le Secrétaire Général  
*Redouane Arrach*  
Signé : Redouane ARRACH

- 7 Fevr 2023